FERMETURE D'UNE SUCCURSALE

Par décret n° 2007-844 du 2 avril 2007.

La fermeture de la succursale appartenant au groupe arabe d'assurance en Tunisie est approuvée.

Le décret n° 88-1427 du 28 juillet 1988, portant approbation d'une convention relative à l'installation de ladite succursale est abrogé.